



Eghezée

Administration communale
Route de Gembloux 43
5310 Eghezée
Département Cadre de Vie
Environnement

Chef de Service : Marc WANBECQ
Agent traitant : Pauline VAN KEER
Tél. : 081 / 810 144
environnement@eghezee.be

Eghezée, le 12 mars 2026

Environnement
AR_RECEVABLE-Décl n°III 2169-28/26
M. Adelin Flabat
Route de Gembloux 246
5310 AISCHE-EN-REFAIL

N/Réf. : Décl. n°III 2169-28/26

Objet : Votre déclaration de classe 3 ;
Mise en activité d'une citerne à mazout, aérienne, d'une capacité de 4.700 litres à 5310 AISCHE-EN-REFAIL, rue du Tilleul n°64, cadastré 16^{ème} division section B n°82 S.

Monsieur,

Conformément à l'article 14, § 4, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, nous avons l'honneur de vous faire savoir que la déclaration réceptionnée par nos services le 12 mars 2026, dont objet et références repris sous rubrique est **RECEVABLE**.

Conformément au règlement taxe sur les demandes relatives au permis d'environnement, il apparaît que vous êtes redevable de la somme de **25 euros**.

Cette taxe est payable, dans les 15 jours de la présente :

- en espèces ou par Bancontact au Service Recettes de l'Administration communale ;
- par virement au compte ouvert au nom de l'Administration communale, n°BE19 0910 1281 2012 en mentionnant la référence : W26/27.

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

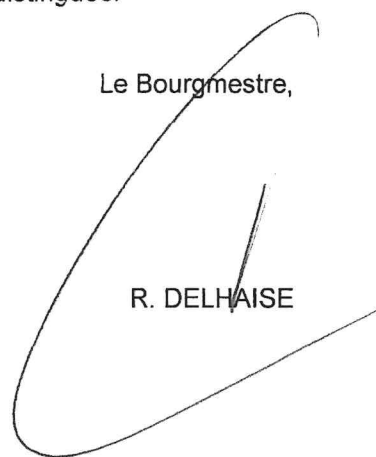
La Directrice Générale,



A. BLAISE



Le Bourgmestre,



R. DELHAISE

Le formulaire de déclaration et le présent courrier constituent votre dossier de déclaration de classe III.

Sa validité est de 10 ans à dater de la présente.

Passé ce délai, il faudra introduire une déclaration de « maintien en activité ».